Document généré le 4 juin 2025 18:28

Revue d'histoire de l'Amérique française

Pourquoi Briand fut-il le candidat de Murray ?

Marcel Trudel

Volume 8, numéro 4, mars 1955

URI : https://id.erudit.org/iderudit/301676ar
DOI : https://doi.org/10.7202/301676ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)
1492-1383 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Trudel, M. (1955). Pourquoi Briand fut-il le candidat de Murray ? *Revue d'histoire de l'Amérique française*, *8*(4), 463–495. https://doi.org/10.7202/301676ar

Tous droits réservés © Institut d'histoire de l'Amérique française, 1955

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

* POURQUOI BRIAND FUT-IL LE CANDIDAT DE MURRAY ?

(Ce que nous reproduisons ici n'est qu'une partie d'un chapitre intitulé LE DRAME RELIGIEUX DE LA CONQUÊTE. Voici les grandes lignes du début : la capitulation de Québec reconnaît l'évêque, mais cet évêque meurt bientôt inopinément; comment le remplacer, puisque sa nomination relevait alors du roi de France ? par ailleurs, le sort du catholicisme reste soumis à une clause fort obscure du traité de Paris : les Canadiens ne sont pas rassurés sur l'avenir de leur religion. Aussitôt après la signature du traité, le chanoine Lacorne poursuit des démarches en Angleterre et il obtient que le Chapitre se choisisse lui-même un évêque. Le 15 septembre 1763, le Chapitre élit à l'épiscopat un sulpicien français de Montréal, Montgolfier; mais cette élection demeure dans le plus grand secret. Montgolfier se rend en Angleterre et on est prêt à l'accepter avec le titre de "Supérieur du clergé"; Rome refuse au Chapitre le droit d'élire l'évêque, mais n'a aucune objection à nommer Montgolfier au siège épiscopal de Québec. Or Murray intervient : il présente un dossier contre Montgolfier; l'Angleterre estime que les préventions de Murray ne sont nullement fondées, mais, devant l'opposition du Gouverneur de Québec, Montgolfier juge plus opportun de se retirer : il démissionne comme évêque et même comme grand-vicaire. Le Chapitre se réunit de nouveau et choisit le chanoine Briand, jusque-là grand-vicaire de Québec.)

La seconde tentative pour résoudre le problème religieux semblait en bonne voie : celui qu'on avait élu et présenté à l'épiscopat était précisément le seul que voulût accepter le gouverneur Murray.

Murray, en principe, n'était pas opposé à l'épiscopat; il désirait voir s'établir ici un clergé national, or la présence d'un évêque était le plus sûr moyen de réaliser ce programme, mais à condition que cet évêque fût Briand... Au cours de l'été 1763, ayant appris les démarches que

---

*Extrait d'un ouvrage en préparation, *l'Eglise canadienne sous le régime militaire.* Cet extrait a été présenté au congrès de l'Institut d'histoire de l'Amérique française, en avril 1954.

faisait à Londres le Doyen du Chapitre et croyant que ce chanoine aspirait à la mitre, Murray avait présenté un dossier contre ce candidat. A Lacorne, en qui il ne voit que le représentant d'une famille durement ennemie des intérêts britanniques, il oppose Briand qui "s'est conduit avec franchise, modération et délicatesse dans des circonstances qui lui méritent le plus haut éloge, alors que je m'attendais fort peu à cette conduite de la part d'un membre de ce clergé, si l'on tient compte des dogmes absolument pas charitables de la religion qu'il professe et dans laquelle il a été élevé". [94] Ce n'était pas la première fois que Murray exprimait sa satisfaction sur la conduite de Briand; en février 1763, il s'était déclaré "tres Satisfait" d'un mandement du grand-vicaire; en juin 1763, il avait "fort Approuvé" un autre mandement qu'il transmit d'ailleurs immédiatement en Angleterre. [94a]

Quand Murray, en septembre 1763, soupçonne Montgolfier d'aspirer à son tour à la mitre, le Gouverneur le dénonce comme sujet inacceptable, il le dit arrogant et dominateur, il a contre lui des préventions qu'Halifax jugera pourtant non fondées; à Montgolfier, qui le Gouverneur oppose-t-il ? encore Briand. Murray écrit de son candidat : "Monsieur Briand, vicaire-général de ce Gouvernement, s'est constamment conduit avec franchise, modération et désintéressement, ce qui montre en lui un homme de bien et de mérite, et je connais personne de son clergé dans la Province, qui soit aussi justement digne de la faveur royale". [95] Mgr Dosquet, parlant de l'opposition que Montgolfier rencontre à Londres, écrit que Murray "porte et protège beaucoup un autre ecclésiastique", Briand. [96] Quand Montgolfier démissionne, il ajoute à la suite des qua-

---

94. Murray à Shelburne, 22 juillet 1764, APC, Q, 1 : 258s.

94a. Le 14 février 1762, Briand publie un mandement à l'occasion du mariage du roi (*Mandements,* II : 160-162); Cramahé écrit à Briand, le lendemain : "J'ai L'Honneur de vous renvoyer votre Mandat, et Suis Commandé par Son Excellence, de vous temoigner de sa part qu'il est très Satisfait" (Cramahé à Briand, 15 février 1762, AAQ, *Gouvernement,* I, 3 : 1). Le 4 juin 1763, Briand publie un autre mandement à l'occasion de la paix (*Mandements,* II : 168-171), Cramahé lui écrit le surlendemain : "J'ai eu L'Honneur de remettre hier au soir votre Mandement à Son Excellence, qui l'a fort Approuvé" (Cramahé à Briand, 6 juin 1763, AAQ, *Gouvernement,* I, 15 : 1). Ce dernier mandement fut transmis à Egremont, dans une lettre du 10 juin suivant (Murray à Egremont, 10 juin 1763, APC, Q, 1 : 99, 103-108).

95. Le même au même, 14 septembre 1763, APC, C.O. 42, I, 1 : 74.

96. Mgr Dosquet au Préfet de la Propagande, lettre du printemps de 1764, AAQ, *Lettres,* II : 547.

lités de Briand que ce dernier jouit de "la protection la plus marquée du gouvernement politique". [97]

Franchise, modération, délicatesse, désintéressement : voilà les qualités que Murray a remarquées chez le grand-vicaire Briand et qu'il se refuse à voir chez Montgolfier et chez Lacorne. Le Gouverneur fait donc échouer le voyage de Montgolfier en Europe, il amène le Sulpicien à démissionner de l'épiscopat et il oblige le Chapitre à tout recommencer et à choisir Briand. Pourquoi donc Murray est-il à ce point entiché de Briand ? pourquoi Briand est-il un candidat selon le coeur de Murray ? Essayons de répondre à cette question, en étudiant la politique religieuse de Murray en même temps que la conduite de Briand vis-à-vis le Gouverneur.

La mystérieuse entrevue du 16 juin 1760

Les premières relations de Briand avec Murray remontent à l'automne de 1759. Par le départ de l'évêque pour Montréal, le grand-vicaire Briand restait seul pour administrer au point de vue religieux le Gouvernement de Québec : c'est lui qui doit désormais, s'il y a lieu, discuter des affaires de l'Eglise avec le gouverneur anglais. Quand, le 13 novembre 1759, Mgr de Pontbriand promet à Murray de se conduire sans reproche et de ramener au devoir tout prêtre qui s'en écartera, il ajoute : "M^r^. briand Mon grand Vicaire à Québec que Jay l'honneur de vous Recommander entrera dans mes Vües". [98] L'évêque se montre d'une souplesse extrême, souplesse nécessaire dans les circonstances puisqu'on se trouvait encore dans les opérations militaires de la conquête; il défend qu'on parle de religion aux malades protestants, il tolère qu'on laisse le Saint-Sacrement dans la chapelle des Ursulines pendant les cérémonies protestantes et qu'on ensevelisse des protestants dans un cimetière catholique; il est prêt à bien des sacrifices pour éviter des frictions regrettables et c'est le grand-vicaire Briand qui doit exécuter toutes ces mesures de guerre. Et, parlant de Murray, l'évêque avait écrit à son grand-vicaire en décembre 1759 : "Il convient que vous lui fassiés votre cour de tems en tems". [99]

---

97. AAQ. *Registre du Chapitre,* 255v.

98. Pontbriand à Murray, 13 novembre 1759, AAQ, *Evêques de Québec,* I, 72 : 1-3.

99. Pontbriand à Briand, 14 décembre 1759, *ibid.,* I, 73 : 7.

Or l'évêque meurt le 8 juin 1760; dans son Gouvernement de Québec, Briand n'a plus de supérieur religieux de qui dépendre immédiatement; il reste tout à fait seul en présence du pouvoir militaire. Murray et Briand vont-ils se limiter chacun à son domaine ? ou le Gouverneur va-t-il profiter de cette situation pour s'imposer à un grand-vicaire et s'assurer le contrôle religieux du Gouvernement de Québec ?

Or Murray, informé de la disparition de l'évêque, saisit tout de suite l'occasion de s'immiscer dans les affaires ecclésiastiques. Le 16 juin 1760, soit huit jours après la mort de l'évêque, Cramahé, secrétaire du Gouverneur, envoie à Briand un petit billet conçu comme suit : "Le General desireroit vous parler Cette Apres dinée Si cela se pouvoit; Je vous puis assurer, qu'il a pour vous une Estime infinie, et qu'il vous envoye chercher pour prendre les Mesures necessaires, pour l'administration des Paroisses qui peuvent etre delaissées". [1]

Que voilà un grand zèle religieux de la part d'un Protestant à l'égard des paroisses catholiques ! quelle chose admirable, serait-on tenté de dire, que l'intérêt de ce gouverneur militaire pour nos problèmes paroissiaux, alors que l'armée de Lévis vient de lever le siège de Québec et que va commencer la suprême tentative pour battre les forces françaises du Saint-Laurent ! Mais, d'abord, le ministère paroissial exigeait-il une intervention aussi urgente ? y avait-il, dans le Gouvernement de Québec, tant de paroisses délaissées au point de vue religieux ? A part certaines paroisses qui depuis assez longtemps devaient se contenter d'un desservant, [2] nous n'en trouvons que trois, en juin 1760, dont la cure est déserte et qui doivent compter sur les services des prêtres du voisinage : Saint-Joachim, [3] L'Ange-Gardien [4] et la Pointe-Lévy. [5] Trois paroisses seulement. Cela ne légitime pas la soudaine et urgente intervention de l'autorité militaire protestante.

---

1. Cramahé à Briand, 16 juin 1760, AAQ, *Gouvernement,* I : 2.

2. Par exemple, les Eboulements, la Malbaie, l'île aux Coudres, la Petite-Rivière-Saint-François; nous ne voulons parler que des paroisses régulièrement organisées qui avaient d'ordinaire un prêtre résidant.

3. Le curé Portneuf avait été tué à la guerre; c'est Boiret, économe du Séminaire, qui demeurait temporairement à Saint-Joachim pour assurer le ministère paroissial.

4. Joseph-Basile Parent avait dû changer de Gouvernement, à cause de sa participation à la guerre. En son absence, les paroissiens devaient compter sur Duburon, curé du Château-Richer.

5. Youville-Dufrost avait été retiré de sa cure en janvier 1760, à cause d'incidents survenus entre lui et Murray.

Que s'est-il passé lors de cette entrevue du 16 juin 1760 ? nous l'ignorons tout à fait. Murray voulait-il rendre plus explicite l'article 6 de la capitulation de Québec ? rien ne pressait à ce point, il eût été plus sage d'attendre la capitulation générale qu'on pouvait déjà prévoir avec assez de certitude. Si Murray fait venir chez lui le grand-vicaire Briand, huit jours après la mort de l'évêque et au moment où se prépare une grande campagne militaire, on peut sans présomption affirmer que le Gouverneur veut se hâter de mettre la main sur l'Eglise québécoise.

Murray, distributeur de cures

Sous le régime français, la nomination aux cures appartenait à l'évêque [6] et Murray remarquera tout de suite la puissance qu'en tire l'évêque : "Ces curés étaient changés au gré de l'évêque qui, pour cette raison, les tenait dans la crainte" et le Gouverneur propose que le roi ou son représentant prenne le contrôle des cures : "Il serait peut-être avantageux que Sa Majesté, si elle le juge bon, en vue de tenir ces curés dans un état de sujétion nécessaire, fasse les nominations elle-même ou qu'elle charge de ce soin ceux qui agissent d'après ses instructions". [7] C'est bien là un point important du programme religieux de Murray : en assumant la nomination aux cures, tenir les prêtres *dans un état de sujétion nécessaire.* Dans ce domaine, Murray veut remplacer l'évêque.

Et, de fait, nous constatons plusieurs fois que Murray se comporte à l'égard des cures et du ministère paroissial tout comme s'il avait hérité du droit épiscopal; et nous constatons en même temps, ce qui nous étonne davantage, que des membres du clergé recourent à Murray lorsque le grand-vicaire Briand ne se rend pas à leurs désirs. Thomas Blondeau, curé de Berthier-en-bas, apprenant que la cure de Saint-Vallier est libre, croit qu'elle lui est due, il s'adresse au commandant militaire Abercrombie, qui fait intervenir Murray; [8] et Briand fait à Murray cet aveu : Thomas Blondeau "demande une paroisse, Je l'accorde

6. Il est arrivé à l'Etat de vouloir imposer l'inamovibilité des cures, afin d'ôter à l'évêque un peu de sa puissance, mais l'Etat a échoué; il n'y eut, pour différente raisons, que deux cures inamovibles : celles de Notre-Dame-de-Québec et de Notre-Dame-de-Montréal. Là-dessus, voir Honorius Provost, *Le système des cures au Canada français,* dans *Soc. can. hist. Egl.,* 1947-48 : 19-35.

7. Rapport sur le Gouvernement de Québec, 1762, *Doc. const.,* I : 64.

8. Briand à Blondeau, 28 novembre 1763, AAQ, *Copies de lettres,* III : 175.

parce que vous L'avés desiré, monsieur". [9] *Je l'accorde parce que vous L'avés désiré :* voilà un curé qui doit son établissement à l'ingérence protestante. Mais bientôt Murray aura l'occasion de regretter son intervention et il reconnaîtra que Briand s'y connaît mieux dans le choix des curés. [10]

Puisque Blondeau obtient la cure de Saint-Vallier, celle de Berthier-en-bas devient donc libre. Le chanoine Rigauville propose un compagnon d'études, Jean-Baptiste Gatien, qui revenait d'un ministère très difficile dans la Beauce et se trouvait sans cure : Briand accepte le candidat de Rigauville, mais il reste à obtenir l'adhésion du gouverneur Murray. Briand écrit donc à Murray pour lui recommander Gatien [11] et, peu après, il annonce à Abercrombie : "Mes arrangemens sont pris avec mon Excellence Mr. Murray Et dans quelques jours Mr. gatien Bon pretre, Et de peu de santé se transportera à Berthier pour La desservir". [12] Il devient évident, en cette affaire, que Briand a accepté ou a été forcé de partager sa juridiction avec Murray.

Un prêtre perd sa cure sur l'intervention du même Murray : Charles Duchouquet, curé de Saint-Pierre-de-Montmagny. Nous avons raconté ailleurs les tribulations qu'il a subies, par suite de l'occupation d'une partie de son presbytère par des officiers anglais, en 1760 et en 1761, tribulations qui avaient jeté un froid entre le Gouverneur et lui : [13] c'était déjà se compromettre que d'embrasser, même à bon droit, les autorités militaires. Survient donc le recrutement des volontaires pour la guerre de Pontiac; Murray, qui s'était vanté de trouver dans son Gouvernement mille hommes de plus que les 120 qu'on lui demandait, [14] eut toutes les peines du monde à trouver seulement le minimum, et encore

---

9. Briand à Murray, lettre sans date, AAQ, *Evêques de Québec,* I, 191, pièce no 2 : 2 (cette lettre est probablement de janvier 1762). Blondeau signe son premier acte à St-Vallier le 24 janvier 1762 (APJ-Montmagny, *St-Vallier 1722-1798*).

10. Briand à Blondeau, lettre citée.

11. Briand à Murray, lettre de janvier 1762, AAQ, *Evêques de Québec,* I, 191, pièce no 2 : 1s.

12. Briand à James Abercrombie, lettre sans date, *ibid.,* I, 182 : 1 (cette lettre a été écrite avant le 25 janvier 1762). Gatien signe son premier acte à Berthier, le 25 janvier 1762 (registres de Berthier-en-bas, de 1752 à 1775, cahier sans titre).

13. Voir notre article, *Les officiers anglais dans les presbytères en 1760,* dans la *Nouvelle Revue canadienne,* III, 3 :

14. Murray à Haldimand, 11 mars 1764, BM 21666 : 149.

fut-il obligé de faire des menaces aux gens de la rive sud. [15] Nous constatons que, sur les plaintes de Murray, Briand décide, en avril 1764, de retirer à Duchouquet sa cure. Celui-ci proteste : "Je Suis tres peiné des impostures contre moy ... je n'ai jamais rien dit contre les ordres de M^r^. le general au contraire, dans tous mes prones depuis un mois, je fesois mon possible pour exiter mes paroissiens a lexecution des dittes ordres ... Si Mr le general se rappeloit ce que jai fais en 1760 et 62 pour lexecution de Ses ordres, cela devroit Suffir pour me justifier, mais il faut perir innocent Sans avoir la liberte de Se Justifier". [16] Obligé de vendre ses meubles à perte, il demande un *exeat* et une attestation "de vie et de moeurs" pour être bien reçu en France; [17] né au Canada, il demeure cependant au pays et nous le retrouvons plus tard à Lachenaie. [18] Murray avait gagné son point : Duchouquet, curé de Saint-Pierre depuis 14 ans, avait dû déménager.

Ou bien Murray menace un curé de le transférer à une autre cure. Jean-Baptiste Maisonbasse, curé de Saint-Thomas-de-Montmagny, était un plaideur de première force et nous parlons ailleurs de ses nombreux procès; entêté, entre autres cas, dans un procès pour son presbytère, il avait épuisé la patience déjà fort courte du gouverneur Murray. Maisonbasse lui envoie un jour porter une lettre qui demande qu'on mette des restrictions au commerce des boissons enivrantes, et Murray se fâche tout de bon : "Dès quil vit Le Sein de ma Lettre raconte Maisonbasse, il dit au porteur que Cetoit assez que je Luy Ecrivit pour quil naccordat rien, que je ferois mieux de dire ma messe que de me meler de Leurs affaires, et quil me feroit Sortir de ma paroisse quil me mettroit aux grondines". [19] L'information de Murray était exacte : la cure des Grondines était vacante. [20] En répondant à Maisonbasse pour le rassurer, le grand-vicaire Briand va-t-il déclarer que le gouverneur Murray n'a rien à voir dans la distribution des cures ? Briand répond seulement pour

15. Le même aux capitaines de milice, 22 mars 1764, RAC, 1918, app. B : 20s.

16. Duchouquet à Briand, 10 avril 1764, AAQ, *St-Pierre (Rivière-du-Sud)*, I, 17 : 1; le même à Bédard, 2 avril 1764, *ibid.*, I, 16 : 1.

17. Duchouquet à Briand, lettre citée, *ibid.*, I, 17 : 2.

18. Il signe son dernier acte à St-Pierre le 15 septembre 1764.

19. Maisonbasse à Briand, 17 août 1762, AAQ, *Montmagny (St-Thomas)*, I : 12.

20. Depuis le départ de Jacques Hingan en 1761 (son dernier acte est du 30 septembre 1761), le ministère paroissial était assuré par le récollet Louis Demers à titre de missionnaire (son premier acte est du 6 janvier 1762).

reprocher à Maisonbasse de s'être entêté dans la chicane : "Je vous le dis alors, vous ne jugeates devoir vous en rapporter à mon sentiment. Vous voulutes procéder, en voilà les avantages". [21] Aucune parole pour revendiquer le droit d'intervenir dans l'affaire des boissons enivrantes, aucune parole pour refuser à Murray le droit d'envoyer, quand bon lui plaît, un prêtre dans une autre paroisse.

Le droit que se donnait Murray d'intervenir dans la nomination aux cures, était assez connu pour que des membres du clergé essaient d'en profiter. Le récollet Emmanuel Veyssière dessert la paroisse de Saint-Michel; Briand lui offre un autre poste, mais le P. Veyssière préfère rester à Saint-Michel; pour gagner son point, il recourt à l'autorité militaire. Il laisse entendre à Murray, selon la version de Briand, "que les Récollets n'avoient que les plus mauvaises paroisses, tandis que je luy en donnois une bonne qu'il avoit acceptée avec les plus grandes démonstrations de contentement"; Murray répondit au P. Veyssière de s'adresser à Briand et de demander, de la part du Gouverneur, de rester à Saint-Michel. Quand Briand apprit la démarche du P. Veyssière, il parla de "fourberie" et obligea le récollet à faire une retraite. Et le grand-vicaire conclut triomphalement : "J'ay eu parfaitement le dessus auprès de Mr Murray qui a eu regret de s'être laissé prévenir quoiqu'il n'eut fait que dire au récollet de s'adresser à moi et de me prier de sa part de le laisser à St Michel". [22] Murray s'entremet pour que le récollet demeure à Saint-Michel et Briand ne s'en étonne pas, il se scandalise seulement des paroles du P. Veyssière. Briand se vante d'avoir eu le dessus : il l'a eu, certes, parce qu'il a convaincu Murray que le récollet avait dit une fausseté; mais le vainqueur, en cette histoire, c'est le P. Veyssière : il continue à desservir Saint-Michel, [23] bien que Briand ait eu d'abord l'intention d'y envoyer le curé du Cap-Saint-Ignace. [24] L'intrigue du P. Veyssière auprès de Murray avait fait échouer un projet de Briand : La cure de Saint-Michel restait au P. Veyssière.

---

21. Briand à Maisonbasse, 28 août 1762, AAQ, *Copies de lettres,* III : 111.

22. Briand à Montgolfier, 22 octobre 1762, AAQ, *Copies de lettres,* III : 123s. Veyssière signe les registres à partir du 22 février 1762 (APJ-Montmagny, *St-Michel 1733-1794).*

23. Il y signe seul les registres depuis le 10 mars 1762 jusqu'au 17 décembre 1765 (registres cités).

24. Briand à Montgolfier, lettre citée. Curot devait desservir des îles et, depuis son naufrage de l'année précédente, il se cherchait un ministère moins pénible.

Un autre prêtre, et non des moindres, s'adresse à Murray pour obtenir du ministère paroissial : c'est Pressart, ex-supérieur du Séminaire de Québec. [25] Très mal vu du grand-vicaire Briand, Pressart désirait apparemment faire du ministère à la paroisse Notre-Dame-de-Québec, or Briand s'y refusait : "Je n'ay point voulu qu'il fut vicaire surtout parce que la cure est aux Ursulines. On vous mandera qu'il a traitté l'affaire avec Mr Murray au parfait, il a de l'esprit c'est dommage qu'il ait le coeur gaté". [26] Quatre jours plus tard, Pressart signait son premier acte chez les Ursulines, faisant fonction de vicaire, mais sans en porter le titre. [27] L'autorisation de Murray l'avait emporté, encore une fois, sur celle de Briand.

L'intervention prépondérante de Murray dans le ministère paroissial ne fait aucun doute, et elle est systématique : Murray veut s'assurer le contrôle des affaires ecclésiastiques; c'était, comme il l'écrivait en 1762, "en vue de tenir ces curés dans un état de sujétion nécessaire". [28] Et pourtant, la capitulation de Montréal avait assuré aux curés et missionnaires l'entière liberté de "leurs Exercices et fonctions Curiales"; elle avait déclaré que les grands-vicaires continueraient d'exercer "toute La Jurisdiction qu'ils Exerçoient sous la domination françoise". [29] Ces deux articles du traité sont-ils restés lettre morte dans le Gouvernement de Québec ? Nous sommes bien tentés de répondre affirmativement.

Le grand-vicaire Briand a-t-il, du moins, protesté contre cette ingérence du pouvoir militaire dans les cures ? On a prétendu, sans donner aucune source, que Briand aurait répondu un jour à Murray : "Ma tête tombera avant que je vous accorde la permission de nommer à une seule

---

25. Pressart avait été remplacé comme supérieur en juillet 1762.

26. Briand à Montgolfier, 22 octobre 1762, AAQ, *Copies de lettres,* III : 125s. Il y avait cinq prêtres au Séminaire de Québec : Boiret, Gravé, Jacrau, Récher et Pressart; Briand nomme les trois premiers, puis écrit sur un *quatrième* qu'il ne nomme pas, ce que nous venons de citer : comme Récher était curé en titre, la phrase de Briand ne peut plus s'appliquer qu'à Pressart.

27. Il signe seulement avec le titre de *prêtre.* Nous trouvons fréquemment sa signature du 26 octobre 1762 au 19 février 1763; puis, elle reparaît du 7 juillet jusqu'au 8 septembre; en 1764, Pressart ne signe plus que quatre fois : 6 janvier, 30 avril, 17 mai et 26 septembre. (APJ-Q, *Registre des baptêmes, mariages & sépultures de N.D. de Québec, 1759 à 1768).*

28. *Doc. const.,* 64.

28. Art. 28 et 29 de la capitulation de Montréal, *Doc. const.,* I : 14.

cure".[30] Voilà un mot historique en absolue contradiction avec les faits : toute la correspondance de Briand, toute sa conduite à l'égard du gouverneur Murray le démentent tout à fait. Nulle part, dans les lettres de Briand qui attestent cette ingérence de Murray, nous ne trouvons la moindre protestation. C'est avec les relations de Murray et de Briand que commence au Canada le contrôle des cures par l'Etat et nous verrons plus tard un Mgr Denaut soumettre au Gouverneur la liste de ses obédiences annuelles.[31] Murray et Briand doivent être tenus responsables de ce contrôle dangereux, inconnu sous le régime français.

Ingérence de Murray dans les communautés et dans la discipline ecclésiastique

Lorsque Murray s'ingère dans les communautés, le grand-vicaire Briand ne proteste pas davantage, nous trouvons chez lui la même soumission polie. Faut-il en 1762 remplacer le supérieur du Séminaire de Québec, Murray intervient carrément pour obliger le Séminaire à innover dans ses règlements et à élire son propre supérieur, alors qu'auparavant ce supérieur était nommé par le Séminaire de Paris; Murray va plus loin, il écarte tout à fait la candidature des deux prêtres qu'avaient désignés les Messieurs de Paris : Maillard, qui d'ailleurs ne pouvait plus venir à Québec,[32] et Gravé qui se trouvait sur les lieux.[33] S'il se fût agi de faire venir un supérieur de France, on comprendrait l'opposition de Murray, mais puisqu'il n'est question que d'écarter Gravé, on peut conclure à un nouveau caprice du Gouverneur et l'on sait d'ailleurs que Gravé ne pourra devenir supérieur qu'en 1768, du temps de Carleton. Cette innovation était un autre précédent dangereux dont

---

30. Mgr Henri Têtu, *Les évêques de Québec,* 279, 307. Il y a une méprise quelque part : Têtu (p. 307) attribue ce mot à l'*évêque Briand;* or on sait que l'*évêque* Briand est revenu au pays tout juste quelques heures après le départ définitif de Murray. Quoi qu'il en soit, ce mot ne peut absolument pas s'appliquer au *grand-vicaire* Briand.

31. Voir à titre d'exemples surprenants, la correspondance de Mgr Denaut en 1797, en 1798 et en 1801 : AAQ, *Registre des lettres,* II : 340, 342, 348, 351, 366, 370; IV : 13, 90; *Gouvernement,* I : 66.

32. Maillard se trouvait dans l'Acadie anglaise, il y meurt bientôt le mois suivant (août 1762).

33. ASQ, *Grand-Livre du Séminaire : 1733-1856.* Sur cette affaire, de même que sur les raisons que Murray pouvait avoir d'exclure Gravé, voir notre chapitre sur le Séminaire de Québec.

nous retrouverons un autre exemple du temps de Mgr Denaut. [34] Contre cette innovation, contre cette ingérence dans le séminaire diocésain, le grand-vicaire Briand n'a point protesté : il aurait pu s'autoriser du fait que la possession du pays n'était pas encore déterminée et que, par conséquent, on devait s'en tenir au *statu quo.*

Lorsque le gouverneur Murray installe les magasins de l'armée dans le Collège des Jésuites, à l'automne de 1759, il pose un geste que les circonstances peuvent excuser, à condition que ce geste soit temporaire : le Collège est à ce moment la seule grande maison de la haute-ville qui puisse accommoder les services militaires. Mais, après la capitulation de Montréal, qui suit d'un an la prise de Québec, l'occupation du Collège par l'armée n'est plus une mesure d'urgence; ce qu'il y a d'urgent à cette époque, c'est la réouverture de l'unique collège classique de la Nouvelle-France. Or, même si on fait quelque place (d'ailleurs très restreinte) aux Jésuites qui reviennent à Québec, les magasins militaires ne déménagent pas et occupent toujours la plus grande partie du collège. [35] Nulle part dans la correspondance de Briand ni dans celle de Murray, nous ne relevons contre cet état de choses une protestation ou une démarche du grand-vicaire. Il faut attendre les adresses de l'été 1763 pour trouver des demandes précises de Briand au sujet du Collège des Jésuites. [36] Nulle part, non plus, nous ne voyons que Briand ait protesté, lorsque Murray, au cours de l'été 1763, retire chez lui le jésuite Roubaud en rupture de ban et l'y garde jusqu'à la fin de juin 1764. [37]

Briand ne fait non plus aucune difficulté pour accorder à une protégée de Murray une dispense particulière du cloître. Le Gouverneur a soin d'une petite orpheline acadienne, une demoiselle Desgoutins, il demande pour elle l'entrée libre au Dépôt de l'Hôpital Général de Québec, il offre de payer cette dispense, mais Briand répond aimablement : "Les règles seules de la cloture empêcheroient l'entrée de Mademoiselle Desgoutains au dépot; et ce seroit un crime de lever cet

34. Voir AAQ., *Registre des lettres,* IV : 13 (Mgr Denaut remercie le gouverneur Prescott d'avoir sanctionné la nomination du supérieur des Sulpiciens).

33. Voir là-dessus notre chapitre sur les Jésuites.

36. AAQ, *Chapitre,* X, pièce 63; *Pères Jésuites,* I, 1, pièce no 3. Nous avons étudié ces mémoires, quelques pages plus haut.

37. Voir là-dessus notre chapitre sur les Jésuites.

obstacle pour de l'argent : la volonté de Son Excellence est un motif plus noble et plus que suffisant auquel je me fais un devoir et un honneur de me rendre". [38]

Pour rendre la justice d'une façon plus éclatante, Murray a besoin d'une salle plus grande que celle qu'il occupe dans la maison Arnoux; comme il a déjà utilisé des locaux chez les Ursulines pour son hôpital militaire et que la chapelle du couvent a servi au culte protestant, il jette de nouveau son dévolu, en 1763, sur une salle des religieuses. Il ne demande pas la permission au grand-vicaire, supérieur ecclésiastique des Ursulines, mais il lui fait écrire par son secrétaire, une fois la salle réquisitionnée : "J'ai promis aux Dames Ursulines de vous faire sçavoir que c'etoit a la requisition de Son Excellence, qu'elles nous prétoient leur Salle, pour Juger les Criminels, Celle du Conseil étant trop petite et le General Souhaitant que la chose soit aussi publique que faire se pourra. Je Crois que vous êtes trop Judicieux et trop raisonnable pour les desapprouver".[39] *Trop judicieux et trop raisonnable,* c'était s'acquérir d'avance la soumission du grand-vicaire; il se garda bien de désapprouver une mesure déjà exécutée, qui pourtant ne convenait guère à un monastère.

La soumission habituelle de Briand va amener dans le Gouvernement de Québec un changement très significatif au *Rituel.* On vient d'apprendre le couronnement de George III ; Murray écrit donc à Briand et demande qu'on prie pour ce prince "dans toutes les Litanies, Prieres, Collectes ou autres Endroits du Service Divin ou on prioit pour le Roy".[40] Dans tous les endroits du service divin, demande Murray : or, sous le régime français, on priait nommément pour le roi de France dans le canon de la messe, mais c'était un roi catholique à qui appartenait le privilège de nommer l'évêque, le doyen du Chapitre et le grand'chantre, un roi catholique qui assurait la subsistance des chanoines et qui soutenait les communautés religieuses; fallait-il désormais nommer au canon de la messe un prince protestant ? Les gouverneurs de Montréal et des Trois-Rivières demandèrent aussi qu'on prie pour le roi, mais les grands-vicaires Montgolfier et Perrault ordonnèrent seulement qu'on prie pour le roi dans les prières du prône.[41] Le grand-

38. Murray à Briand, 16 décembre 1762, AAQ, *Gouvernement,* I : 10; Briand à Murray, même jour, AAQ, *Copie de lettres,* III : 121.

39. Cramahé à Briand, 28 mars 1763, AAQ, *Gouvernement,* I, 12 : 1.

40. Murray à Briand, 13 février 1762, AAQ, *Gouvernement,* III : 117.

41. Mandement de Montgolfier, 1er février 1762, *Mandements,* II : 158; mandement de Perrault, 3 février 1762, *ibid.,* II : 159.

vicaire Briand, lui, suivit scrupuleusement à la lettre l'ordre de Murray et, sans tenir compte des convenances, il déclara dans son mandement : "à la messe, à l'endroit du canon où l'on prie pour le Roi, on ajoutera *Georgio*".[42] Quelques prêtres protestèrent : "Un petit nombre pourtant du clergé de Québec s'est récrié, raconte Briand, mais point de raisons probantes, plus de préjugé que de fondement dans leur opposition et ce n'est point ce qui doit nous déterminer".[43] Gravé, prêtre du Séminaire, était du parti de l'opposition; il s'opposait à ce qu'on nomme le roi dans la liturgie, mais il était presque le seul de cet avis, selon Briand.[44] Briand eut cependant quelques doutes : ai-je été contre la discipline de l'Église, demande-t-il à Montgolfier? "pour moy je n'ay pus souffrir qu'on m'apportat pour raison qu'il est bien dur de prier pour ses ennemis etc. ils sont nos maitres; Et nous leur devons ce que nous devions aux françois lorsqu'ils l'étoient. Maintenant l'Église deffend-elle à des sujets de prier pour leur prince ? Les catholiques des royaumes de la Grande Bretagne ne prient-ils point pour leur roy ?" [45] Là n'est cependant pas la question principale : les catholiques peuvent prier pour leurs ennemis, c'est entendu, et l'on ne voit pas pourquoi Briand s'arrête à une question aussi simple; mais convenait-il de nommer un prince protestant dans le canon de la messe ? Montgolfier et Perrault s'en sont tenus aux prières du prône, pourquoi Briand n'a-t-il pas fait comme eux ? Briand donne lui-même la raison de son zèle : "J'ay été plus loin que vous, écrit-il à Perrault, mais les ordres étaient formels".[46] Voilà : les ordres étaient formels ! Murray exige tout ce qu'il veut et il trouve toujours chez le grand-vicaire la soumission la plus exacte.

Le bras ecclésiastique et le bras séculier

Les exigences de Murray ont aussi amené le clergé à servir de bras ecclésiastique. Le Gouverneur oblige les curés à collaborer avec les capitaines de milice et même à en remplir les fonctions. C'est au cours de l'automne de 1759 que Murray commence à imposer cette obligation : en octobre, quand il annonce que le capitaine de milice devra envoyer un recensement de la population, des bestiaux et des grains, Cramahé or-

42. Mandement de Briand, 14 février 1762, *ibid.*, II : 161.

43. Briand à Perrault, 22 février 1762, AAQ, *Copies de lettres,* III : 67.

44. Briand à Montgolfier, lettre sans date (écrite vers le même temps), *ibid.*, III : 93.

45. *Ibid.*, III : 93s.

46. Briand à Perrault, 22 février 1762, *ibid.*, III : 67.

donne au curé de Sainte-Foy de veiller à ce que les ordres soient exécutés et de certifier les états.[47] En décembre, Murray va beaucoup plus loin; interdisant qu'on vende aux coureurs de côtes qui n'auront pas d'autorisation écrite, Murray déclare que les curés et missionnaires, tout comme les capitaines de milice, doivent faire appliquer ce règlement "à peine par eux de pareille amande, en cas de Contravention faite à leur connoissance":[48] c'était obliger les curés à servir de gendarmes ! Au cours de l'hiver, Murray a besoin de bois pour ses troupes, il enjoint aux curés de s'occuper comme les autres, de cette corvée; Youville-Dufrost, curé de la Pointe-Lévy, qui avait peut-être déjà d'autres motifs de se quereller avec le Gouverneur, refuse d'accomplir une fonction aussi inusitée : Murray se fâche, Mgr de Pontbriand juge plus prudent de retirer Youville-Dufrost, mais il ne manque pas de faire remarquer à Briand que, si un recensement peut obliger un curé à intervenir, une corvée comme celle du bois pour les troupes n'est pas de la compétence du curé.[49] Ces ordres de Murray pourraient toujours se légitimer par les circonstances de la guerre, mais, une fois les opérations militaires terminées, ils n'ont plus du tout leur raison d'être. Murray, cependant, va prolonger pendant toute la durée du régime militaire et même après, des dispositions que le clergé ne pouvait supporter que temporairement : en janvier 1761, il oblige les curés du Gouvernement de Québec à présider l'inventaire des blés de leurs paroisses;[50] en mars 1764, il compte sur les curés pour favoriser la formation d'un corps de volontaires;[51] et, chaque fois, c'est le grand-vicaire Briand qui invite ses curés à se conformer aux désirs du Gouverneur. Le régime militaire terminé, Murray, devenu gouverneur-général, ne changera pas de méthode; les précédents deviennent vite une habitude : il oblige les curés à se faire envoyer la *Gazette* toutes les semaines et selon le grand-vicaire Marchand, "de lire dans leurs assemblées le dimanche immédiatement après le service de l'église toutes les ordon-

47. Cramahé au curé de Ste-Foy (Borel), 14 octobre 1759, *Coll. Lévis,* IV : 278s.

48. Proclamation de Murray, 26 décembre 1759, AAQ, *Gouvernement,* III : 115. C'est un original signé de Cramahé. L'amende imposée était de 100 livres, donc très lourde

49. Pontbriand à Briand, 25 janvier 1760, AAQ, *Evêques de Québec,* I, 75 : 3.

50. Circulaire de Briand, 18 janvier 1761, *Mandements,* II : 153s.

51. Circulaire de Briand, 8 mars 1764, *ibid.,* II : 178s.

nances et ordres qu'on publiera de tens en tens; *faute de quoy ils répondront à leurs périls*". [52]

La position de l'Église enregistrait ainsi un grand recul : sous le régime français, depuis le début du dix-huitième siècle, les curés n'avaient plus à s'occuper d'affaires temporelles ni même à publier au prône les ordonnances de l'État;[53] c'est le capitaine de milice seul qui servait d'intermédiaire entre l'État et le peuple. Dans les Gouvernements de Montréal et des Trois-Rivières, les gouverneurs militaires s'en tinrent à la coutume du régime français, et lorsque Burton, aux Trois-Rivières, voulut un jour faire lire au prône une lettre d'Egremont qui contenait une phrase injurieuse pour la religion, il trouva quelqu'un pour lui parler ferme : le grand-vicaire Perrault lui rappela que les curés n'étaient pas tenus "de publier les ordonnances de police, de justice Et du Service"; Burton, expurgeant son texte, se contenta de le faire afficher à la porte des églises.[54] L'Église devait se montrer ferme, si elle voulait, en temps de paix, s'éviter des corvées qui n'étaient pas de sa compétence, mais Briand n'avait pas la fermeté de Perrault.

Le grand-vicaire Briand acceptait ou subissait sans protester, l'ingérence du gouverneur Murray dans les affaires religieuses, mais il a aussi contribué à encourager cette ingérence, non seulement en acceptant sans mot dire de servir de bras ecclésiastique, mais aussi en invitant Murray à servir de bras séculier. Certes, sous le régime français, l'État servait de bras séculier, mais, sous le régime militaire, recourir aux autorités protestantes pour faire exécuter les volontés de l'Église, c'était poser un geste dont les conséquences pouvaient comporter un grand péril. Par ce geste, en tout cas, l'Église canadienne complétait sa dépendance à l'égard du pouvoir protestant. Pierre-Clément Parent, vicaire et seul prêtre à Saint-Vallier depuis la mort du curé, reçoit de Briand l'ordre de quitter la paroisse et de se transporter à Beaumont;[55] il refuse; Briand écrit à Murray et lui demande de favoriser les ordres qu'il donne à Parent :

---

52. Etienne Marchand, grand-vicaire, à Filiau, curé de Sorel, 2 mars 1764 *(sic)*, APQ, *Lettres de Grands-Vicaires*, 2. Comme la *Gazette de Québec* ne commence à paraître qu'en juin 1764 et que Marchand n'est nommé grand-vicaire qu'en septembre suivant, le document doit être daté du 2 mars 1765.

53. *Edits, ordonnances royaux*, I : 375-377 (2 août 1717).

54. Sur cet incident, voir notre volume, *Le régime militaire dans le Gouvernement des Trois-Rivières, 1760-1764*, 134-136.

55. Briand à Parent, 28 novembre 1761, AAQ, *Copies de lettres*, III : 61.

"Le Sr parent nexecute point mes ordres depuis 8 jours. Je luy En donne de nouveaux." Même problème d'autorité à l'égard de Blondeau qui refuse de quitter Berthier-en-bas pour Saint-Vallier : "Il est deffendu, continue Briand, de posseder deux benefices cures Et cela ne se doit faire que part la disette des pretres ou la modicité des révénus. Je serois surpris si mr Blondeau vouloit garder les deux Cures et souffrir un de ses Confreres Exposé à manquer du necessaire; Sa conduite m'a Extremement étonné; il demande une paroisse, Je l'accorde parce que vous L'avés desiré, monsieur, Et il ne veut plus y aller".[56] Briand écrivit dans le même sens au major Abercrombie qui intervint tout de suite : Parent sortit du presbytère; Abercrombie intervint de nouveau pour le faire sortir de la paroisse, "sinon quil seroit conduit aquebec par un détachement".[57]

Dans le cas de Blondeau, c'était plutôt de l'hésitation, il craignait d'affronter Parent à Saint-Vallier, mais le cas de Parent en était un de désobéissance ouverte : pourquoi Briand, au lieu de recourir à Murray et à Abercrombie, n'a-t-il pas porté une peine canonique contre le jeune vicaire ? L'Église de Québec, en cette affaire, eût sauvegardé son indépendance.

Briand met sa confiance en Murray

Demander au gouverneur Murray de servir de bras séculier, c'était de la part de Briand un grand geste de confiance à l'égard d'un chef protestant; pour engager aussi à fond la collaboration de l'Église de Québec avec l'Anglais, il fallait que Briand fût profondément convaincu des excellentes intentions de Murray : en aucun temps du régime militaire, Briand ne les mettra en doute. On dirait même qu'il évite de voir les choses bien en face. Nous avons tantôt parlé de la lettre d'Egremont, lettre qui promettait aux Canadiens la protection du roi, défendait aux Anglais de se moquer de la langue, des manières et des "erreurs de cette religion fausse" que pratiquaient les Canadiens;[58] le grand-vicaire Per-

56. Briand à Murray, lettre sans date, AAQ, *Evêques de Québec,* I, 191, pièce no 2 : 1s. Cette lettre est de janvier 1762.

57. Briand à Abercrombie, lettre sans date (écrite vers le même temps), *ibid.,* I, 192 : 1; Blondeau à Briand, 25 janvier 1762, AAQ, *St-Vallier,* I, 14 : 1.

58. Egremont avait écrit : "on the Errors of that Mistaken Religion, which they Unhappily profess" (Egremont à Amherst, 12 décembre 1761, BM 21697 : 9-9v.), ce que Perrault traduit, peut-être mieux que nous, par "Sur les Erreurs de l'aveugle Religion qu'ils ont le Malheur de Suivre" (Perrault à Briand, fin mars 1762, AAQ, *D. Trois-Rivières,* A-4. 2s.)

rault refuse de lire cette lettre en chaire et Burton émonde son texte. Or Perrault apprit que cette lettre avait été publiée à Québec, au son du tambour, et affichée sans aucune correction;[59] il s'inquiète, mais Briand lui répond : "Mr. Murray ne m'a point donné cette peine, je n'ay pas Eu Connoissance qu'il ait inseré les parolles injurieuses à La seule vraye religion de jesuschrist que nous professons; quoiqu'il ait Eu la bonté de me Le lire tel qu'il l'avoit reçu; mais il passa Legerement sur ces parolles paroissant Ne les pas approuver".[60] La publication des "parolles injurieuses" a-t-elle eu lieu, oui ou non, a dû se demander Perrault en recevant cette réponse évasive ? Il suffisait à Briand que Murray passât "Legerement sur ces parolles" et parût ne pas les approuver...

En une autre occasion, il ne se scandalise nullement de la conduite arbitraire que tient Murray à l'égard d'un curé trop zélé. Blondeau, curé de Saint-Vallier, trouve dans une famille un soldat anglais qui vit en concubinage avec une fille de la maison : il refuse toute la famille aux sacrements; le soldat va se plaindre à Murray; Cramahé écrit tout de suite à Blondeau : "Son Excellence Vous ordonne de Vous Rendre Incessament a quebec et de Narester Nul part ny Conferer avec personnes Jusqua Ce quelle Vous aye Parler"; un sergent devait le conduire à Québec.[61] Au lieu de monter à Québec, Blondeau écrit à Briand et lui envoie copie de la sommation.[62] Le grand-vicaire va-t-il s'indigner contre l'autorité militaire qui somme ainsi un curé de comparaître devant le Gouverneur et qui lui défend en même temps de conférer avant la comparution avec qui que ce soit, y compris évidemment son supérieur régulier ? Briand ne s'indigne pas, il répond simplement à Blondeau : "Vous ne devés point craindre de paroître devant Son Excellence... S'il ne s'agit que des sacrements, je doute que Mr Murray vous tance à cette occasion, Il ne le feroit pas sans m'en parler, il a toujours eu la bonté de me prévenir sur les affaires de la religion, il scait que sur les Sacrements quant à l'intérieur, il ne peut et ne doit pas forcer, et j'ay eu l'honneur de luy dire que ni moy ni le pape lui-même ne pouvions rien sur le refus, délai ou concession de l'absolution, parce que la Pénitence

59. Perrault à Briand, *loc. cit.*

60. Briand à Perrault, lettre postérieure au 7 juin 1762, AAQ, *Evêques de Québec,* I, 98 : 1.

61. Blondeau à Briand, 18 novembre 1763, AAQ, *Saint-Vallier,* I, 22 : 1s.

62. *Ibid.,* I, 22 :2.

étoit un tribunal secret et intérieur dont le juge n'avoit de compte à rendre qu'à Dieu seul. Tant pis pour le prêtre s'il est homme dans cette occasion".[63] Encore ici, Briand ne voit pas les choses bien en face : un curé sommé de comparaître devant le Gouverneur, *manu militari,* avec défense de conférer avec qui que ce soit auparavant. Le plus fin des trois fut Blondeau : il refusa de bouger; Briand fut obligé d'intervenir pour l'excuser et Murray regretta d'avoir fait obtenir une cure à Blondeau.[64]

Cette grande confiance de Briand, nous la retrouvons encore dans un mémoire qu'il rédige au cours de l'été 1763 sur la question épiscopale : il propose que l'évêque soit élu "par certaines personnes du clergé avec l'approbation du gouverneur, ou même en sa présence, si Sa Majesté l'ordonne"; si l'évêque élu n'est pas du goût du Gouverneur, on recommence l'élection.[65] C'est à se demander si ce document n'est pas un faux ! comment concevoir qu'on puisse proposer pour l'Église canadienne pareille tutelle ? et pourtant, c'est ce qui va se produire en 1764 : l'évêque élu démissionnera et le Chapitre procédera de nouveau au choix d'un sujet agréable à Murray.

Briand récompensé pour sa "bonne conduite"

Comment Murray reconnut-il les services que lui rendait Briand en laissant autant de latitude à l'autorité militaire ? La rareté des documents restreint notre information à de maigres détails. La correspondance des Canadiens avec l'Europe était permise, mais tout le courrier devait passer par le Secrétariat du Gouvernement où on le censurait;[66] or le grand-vicaire Briand fut dispensé du visa, ainsi que le lui écrit Cramahé en lui transmettant une lettre : "Quoi qu'il y ait un ordre general de viser toutes les lettres, Son Excellence n'a point voulu qu'on ouvrit la votre", le Gouverneur ne peut avoir aucun soupçon à votre égard, il me charge de vous en assurer.[67]

La dispense d'un visa est peu de chose; le grand-vicaire fut récompensé d'une façon plus tangible. Le 21 janvier 1762, Murray inscrit

63. Briand à Blondeau, 19 novembre 1763, AAQ, *Copies de lettres,* III : 173s.
64. Le même au même, 28 novembre 173, *ibid.,* III : 175s.
65. Mémoire de 1763, *ibid.,* III : 177-180; *Pères Jésuites,* I, pièce no 2.
66. Cramahé à Briand, 31 octobre 1762, AAQ, *Gouvernement,* I, 9.
67. Le même au même, 20 juin 1762, *ibid.,* I, 8 : 1.

dans son livre de comptes, à l'adresse de Briand, un cadeau de 20 livres anglaises, (soit 480 livres françaises ou environ $480 d'aujourd'hui), cadeau que Murray explique de la façon suivante : "a Gratuity for his good behaviour & as havg. little or no Income".[68] Quatre prêtres seulement émargent au chapitre des cadeaux du Gouverneur : Martel, curé de Saint-Laurent, qui reçoit 82 livres anglaises, 4 chelins 2 pence (soit environ 1,970 livres françaises) pour le reconstruction de son presbytère;[69] Borel, curé de Sainte-Foy, à qui Murray verse 25 livres anglaises (soit 600 livres françaises), pour l'aider à reconstruire l'église que les Anglais avaient dynamitée en avril 1760;[70] le jésuite Roubaud qui reçoit deux gratifications : le 9 août 1763, 20 livres anglaises (soit 480 livres françaises); le 23 novembre suivant, 10 livres anglaises ou 240 livres françaises, pour service secret;[71] enfin, le grand-vicaire Briand, "for his good behaviour & as havg. little or no Income".

Pour sa bonne conduite et parce qu'il a peu ou point de revenus. Fallait-il une double raison pour légitimer ce cadeau ? Le grand-vicaire Briand n'était pas riche; il n'avait, semble-t-il, aucun bien de famille; le seul revenu qui pût l'aider à subsister au début du régime militaire était son canonicat. Réfugié à l'Hôpital Général de Québec, où il servait de chapelain, sa charge de grand-vicaire entraînait des frais supplémentaires pour l'Hôpital Général, "ayant pour l'ordinaire au moins l'un portant l'autre une personne et plus par jour, soit des curés, soit des prêtres et religieux de la ville qui me viennent voir".[72] Il payait sa pension, mais son canonicat n'y suffisait pas : en 1760, les 533 livres de son canonicat y avaient toutes passé, ainsi que près de 400 livres en or et les 1,200 livres que Mgr de Pontbriand lui avaient rendues; en 1761, il donne encore le revenu de son canonicat (483 livres) et 300 livres qu'il a tou-

68. ASQ, *Comptes de dépenses du Gouvernement de Québec,* 20. Ce sont 20 livres anglaises, cours de Québec. Quand Briand fait allusion à ces 20 livres anglaises, il les appelle *louis* (AAQ, *Evêques de Québec, I,* 95) : nous avons là une des toutes premières traductions de la livre anglaise en louis, procédé qui restera très longtemps en vigueur chez nous.

69. ASQ, *Comptes* cités, 22 (18 juin 1762).

70. *Loc. cit.* (19 juin 1762).

71. *Ibid.,* 28 (9 août 1763); 30 (23 novembre 1763).

72. Briand à Montgolfier, lettre sans date, AAQ, *Evêques de Québec,* I, 95. Nous utilisons le texte reproduit dans RAPQ, 1929-1930 : 54. On y suppose que la lettre a été écrite en 1762; c'est plutôt au début de 1763 qu'il faudrait dire, puisque, en parlant de la gratification de Murray (la seule qu'il ait reçue), Briand écrit *l'année dernière.*

chées pour ses messes et pour un ornement qu'il a vendu.[73] Réduit à son canonicat et à ses messes, le grand-vicaire Briand ne pouvait subsister par lui-même : la gratification de 480 livres françaises, qui équivalait en pratique à une année de son canonicat, tombait à point. A partir de 1763, le grand-vicaire Briand se trouvera un peu plus à l'aise dans son budget personnel : outre son canonicat, il pourra toucher, à titre de grand-vicaire, une pension annuelle d'environ 680 livres;[74] ce qui, ajouté à ses honoraires de messes, pouvait constituer un revenu suffisant. Cette amélioration était une heureuse chose, puisqu'elle dispensait Briand de compter sur les gratifications du gouverneur Murray. Le cadeau de 1762, accordé d'abord et surtout à cause de *bonne conduite,* était un geste dangereux qui liait davantage l'Église à une autorité militaire et protestante, à un moment où l'on ignore tout à fait quelle sera la politique de l'Angleterre à l'égard de cette Église. Geste encore plus dangereux, si on se rappelle la façon cavalière avec laquelle Murray se comporte envers les curés.

La "bonne conduite" de Briand a-t-elle servi la cause de l'Eglise ?

Cette "bonne conduite" de Briand a-t-elle servi la cause de l'Église canadienne sous le régime militaire ? Les avantages, retirés de cette "bonne conduite", pourraient alors compenser dans une certaine mesure la servitude dangereuse que l'Église contracte à l'égard de l'autorité protestante. Or c'est en vain que nous avons cherché des avantages précis et appréciables. Certes, le grand-vicaire Briand jouit de la confiance absolue du Gouverneur, il est dispensé du visa de son courrier, il reçoit une gratification qui équivaut à une année de son canonicat; quelques membres du clergé reçoivent aussi des faveurs encourageantes; quelques institutions, qui le méritaient d'ailleurs pour les services qu'elles avaient rendus aux forces d'occupation, touchent des récompenses; le pouvoir militaire voit à ce que l'on rende à la religion catholique le respect qui lui est dû : quand les catholiques font des processions, on voit à ce que

73. *Loc cit.*

74. L'Isle-Dieu à Briand, lettre de 1762, AAQ, *Vicaires-généraux,* IV, 171 : 2s. L'Isle-Dieu annonce que l'Assemblée du Clergé de France de 1762 accorde aux grands-vicaires un montant total de 4,122 livres pour deux ans de pension, ce qui laisse à Briand une pension annuelle d'environ 680 livres. Comme tout le monde, Briand détenait de l'argent de papier, mais en petite quantité : à l'enquête de 1763, il déclara seulement 220 livres en ordonnances et une carte de 12 livres, le tout provenant de son canonicat (APQ, *Redemption of Paper-Money 1763-4,* I : 112).

les rues soient libérées et on ordonne aux soldats de saluer.[74a] Ce sont là choses négligeables. Sur les points essentiels, nous constatons plutôt un recul : le grand-vicaire n'a plus sa liberté dans la nomination des curés; dans l'affaire qui survient à Blondeau au sujet du sacrement de Pénitence, Murray adopte une mesure rigoureuse sans prévenir le grand-vicaire; les autorités religieuses perdent tout contrôle sur le scandaleux Roubaud que le Gouverneur loge chez lui; anticipant l'autorisation du grand-vicaire, Murray réquisitionne une salle des Ursulines pour y juger les criminels; le Séminaire diocésain se fait interdire toute communication avec sa maison-mère et le Gouverneur, écartant les candidats désignés par Paris, oblige les Messieurs de Québec à innover en élisant eux-mêmes leur Supérieur : et cela à une époque où la possession du pays n'était pas encore définitive, les Anglais ne devaient rien changer; le Collège de Québec, l'unique collège de la Nouvelle-France, reste occupé en très grande partie par les magasins de l'armée; Murray refuse même de soutenir les Canadiens auprès du roi dans leurs démarches religieuses de 1763. En tout cela, alors qu'on s'attendrait de la part de Murray à une plus grande souplesse et à un traitement bienveillant, la "bonne conduite" de Briand n'a servi de rien : Murray voulait s'assurer le contrôle de l'Église de Québec et il n'était pas homme à le desserrer.

Bien plus, dans le temps même que Murray fait avec Briand de nobles échanges de politesse et qu'il bloque Montgolfier pour faire passer à sa place le grand-vicaire de Québec, Murray propose pour l'Église canadienne tout juste ce qu'il lui faut pour ne pas étouffer tout de suite : continuer l'administration de l'Église sans évêque, réunir les deux Séminaires et en faire nommer le supérieur par le roi, interdire aux prêtres de France d'entrer au pays, renvoyer les Jésuites alors que l'Angleterre proposait de les laisser s'éteindre, faire nommer les curés par le roi.

Et lorsque l'évêque-élu a déjà réussi à se faire accepter par l'Angleterre, Murray fait tout échouer par son opposition capricieuse (car Halifax a reconnu que l'opposition de Murray était sans fondement), il oblige Montgolfier à remettre sa démission et comme évêque-élu et comme grand-vicaire; le problème épiscopal, qui devait être réglé à l'été de 1763, ne le sera, à cause de Murray en définitive, qu'en 1766. Non,

74a. Voir, par exemple, Knox, *Historical Journal*, II : 260 (4 novembre 1759); ASQ, V-V, boîte 2, liasse 15, no 3 : ordres du 1er juin 1763, du 20 juin 1764, du 28 mai 1766.

la "bonne conduite" de Briand n'a pas servi, sous le régime militaire, la cause de l'Église canadienne : quand Murray a des faveurs à distribuer, il les adresse à des individus, mais non à l'Église comme telle.

Briand était-il intéressé à l'épiscopat ?

Dans ces conditions, d'un grand-vicaire que favorise l'autorité protestante et d'une Église qui ne retire rien de plus que ce que lui accordent les capitulations et qui même perd du terrain, on est tenté de se demander si ce grand-vicaire n'aspire pas à la mitre et s'il ne compte pas sur Murray pour obtenir le siège épiscopal de Québec. Nous n'avions pas le droit d'éviter cette question. Après examen des documents que nous avons eus à notre portée, nous restons convaincu que Briand n'a rien fait dans le but de s'assurer l'épiscopat. Briand s'est toujours fait remarquer par son désintéressement : lorsqu'il fallut remplacer en 1755 le doyen du Chapitre, on avait songé à Briand et le chanoine Lacorne, parlant de démarches en cours, écrivait : "Je craindrais moins les sollicitations de M. Briand, car je doute qu'il en voulût faire, le connaissant si désintéressé";[75] selon l'abbé de l'Isle-Dieu, il aurait même refusé la charge de doyen;[76] quand le Chapitre procède à l'élection d'un évêque en septembre 1763, c'est apparemment lui qui, à titre de président du Chapitre et de grand-vicaire de Québec, a contribué à créer autour du sulpicien Montgolfier l'unanimité complète.

Et d'ailleurs, quel attrait pouvait offrir l'épiscopat en 1763 ? Les revenus qui soutenaient l'évêque avant la conquête, étaient tirés de France, ils étaient peut-être définitivement perdus; [77] en devenant évêque, Briand renonçait à son canonicat et perdait aussi la maigre pension que l'Assemblée du Clergé de France avait accordée aux grands-vicaires; le palais épiscopal avait été ruiné par la guerre et seul un Gouvernement était en mesure de le remettre sur un pied convenable; [78] il faudrait

75. Lacorne au Chapitre, dans BRH, XV (1909) : 100.

76. L'Isle-Dieu au Préfet de la Propagande, 12 novembre 1764, AAQ, *Archives du Vatican, Eglise du Canada,* VII : 109s.

77. On réussira à en sauver en 1765 : voir l'arrêt du 31 décembre 1765, APC, F 3, 16 : 239-244. De plus, de 1767 à 1789, le roi de France versera chaque année à Briand, sur les revenus de l'évêché de Saint-Omer, une gratification de 2,000 livres (ASQ, *Evêques,* 127 : 1s.)

78. Le Gouvernement anglais en entreprendra la réparation en 1764, pour y aménager des bureaux de l'administration (voir la *Gazette de Québec,* 4 octobre 1764, 3).

faire un voyage en Europe pour se faire accepter par l'Angleterre et pour se faire consacrer : comme les Fabriques avaient déjà fourni 6,000 livres au député Charest, on ne pouvait plus rien demander au peuple et comme Briand ne faisait partie d'aucun Séminaire, il serait obligé de faire le voyage à ses frais. Voilà pour le point de vue matériel. Quant aux honneurs épiscopaux, ils n'avaient plus rien pour éveiller l'ambition : les mémoires qu'on a présentés pour réclamer la continuation de l'épiscopat, ne parlent plus que d'un évêque vivant sans aucun faste extérieur, parmi les prêtres du Séminaire, avec le simple titre de Supérieur du clergé. Et l'épiscopat ne pouvait plus offrir que de graves soucis : l'Eglise canadienne avait souffert des pertes matérielles pendant la guerre, il fallait reconstruire la cathédrale, le clergé avait bien diminué, l'Angleterre ne voulait pas laisser venir des prêtres de France, le séminaire diocésain n'était pas encore relevé de ses ruines, le Chapitre était tout à fait désorganisé, les Récollets et les Jésuites allaient être obligés de s'éteindre, une crise financière très dure atteignait plusieurs communautés de femmes, la France ne serait plus là pour verser à l'Eglise ses annuelles gratifications, la présence d'un pouvoir protestant et d'une population protestante allait amener toutes sortes de complications. De quelque côté qu'on envisage l'épiscopat, on n'y trouve vraiment qu'une grande misère : pour l'accepter, il fallait plutôt le plus souverain désintéressement.

La seule personne intéressée en l'affaire, c'est Murray

Le seul intérêt personnel qui intervient dans le nouveau choix d'un évêque, c'est celui de Murray. Lorsque le Gouverneur mettait de l'avant son programme d'une Eglise nationale, il aurait dû se réjouir d'apprendre que Lacorne aspirait à la mitre, puisque Lacorne était Canadien : le premier évêque du régime anglais eût été un Canadien; au contraire, Murray s'indigne et présente contre Lacorne un dossier accablant : le Gouverneur ne pouvait pas favoriser un candidat qui lui était absolument inconnu et dont la famille exerçait beaucoup d'influence. Quant à Montgolfier, il a servi comme vicaire-général dans le Gouvernement de Gage, un rival de Murray; il vivrait très probablement à Montréal, loin du siège de l'autorité civile; le Séminaire de Montréal, très riche, le ferait vivre dans l'aisance sans qu'on eût jamais besoin de recourir aux

gratifications d'Etat; l'évêque serait indépendant du Gouverneur, puisqu'il aurait dû sa charge, non à Murray, mais aux ministres de Londres; et surtout, Montgolfier était un ecclésiastique imposant : "Il était doué d'ailleurs des qualités extérieures les plus propres à commander le respect par la dignité de ses manières et tout l'ensemble de sa personne, étant même regardé, avec raison, comme l'un des plus beaux hommes de son temps". [79] Tout cela faisait de Montgolfier un candidat inapte, aux yeux d'un Gouverneur dont toute la politique tendait au contrôle de l'Eglise canadienne.

Le cas de Briand était bien différent, dans l'esprit de Murray. Voici un ecclésiastique dont Murray a éprouvé la soumission depuis l'automne de 1759 : le Gouverneur est intervenu dans les affaires de l'Eglise avec la plus grande latitude, sans que Briand ne proteste jamais. Briand ne jouit d'aucune aisance : il n'a que son maigre canonicat et, depuis quelque temps, le Clergé de France lui verse pour une période très limitée, une aussi maigre pension; le Gouverneur a été obligé de lui venir en aide en 1762 par une gratification spéciale; Briand n'est agrégé à aucun Séminaire et l'on ne sait pas si l'évêché conservera ses revenus de France : deux raisons qui rendent son avenir matériel tout à fait précaire. De plus, Briand est un nouveau venu dans les hautes responsabilités : arrivé au Canada en 1741, il avait toujours servi jusqu'en 1759 de secrétaire particulier à l'évêque; après la prise de Québec, il devient tout à coup grand-vicaire; ses dix-huit années de secrétariat l'avaient très bien initié à l'administration, mais on ne sache pas qu'une carrière purement administrative, de simple fonctionnaire, pusse transformer tout à coup un simple fonctionnaire en grand-vicaire puis en évêque, capable d'en imposer par son autorité et par son expérience des hommes. A moins que le candidat ne possède des qualités exceptionnelles, morales ou physiques : or ces qualités morales, nous ne les constatons malheureusement pas dans ses relations avec l'autorité anglaise, sous le régime militaire. Quant aux qualités physiques, elles étaient très déficientes : sa physionomie n'avait rien de remarquable, c'était un personnage lourd, si l'on peut en juger par son portrait; [80] et Briand était

79. Faillon, *Vie de Mme d'Youville,* 173. L'auteur se base sur un document de l'époque.

80. Voir son portrait, fait cependant à un âge avancé : Têtu, *Les évêques de Québec,* hors-texte, entre 258 et 259; voir aussi ce qu'en dit Gosselin, *L'Eglise du Canada après la conquête,* I : 9.

un grand timide, à tel point qu'il ne pouvait pas prêcher et, dès 1767, à cause de cette timidité il songera à abandonner l'administration du diocèse.[81] Voilà l'homme que Murray voulut voir, de préférence, à la tête de l'Eglise canadienne : très autoritaire, Murray ne pouvait s'accommoder d'un ecclésiastique autoritaire et indépendant comme l'était Montgolfier; il préférait traiter avec un timide, dans l'espoir que le Gouvernement garderait sur cette Eglise la même autorité qu'il exerçait sur elle depuis la conquête.

Le nouveau candidat du Chapitre se rend en Europe

L'homme que Murray avait désigné à l'épiscopat, avait aussi été, sur la recommandation de Montgolfier lui-même, le choix du Chapitre : Murray devait être content et l'on pouvait espérer qu'avec la protection du Gouverneur les démarches de Briand en Angleterre ne seraient plus qu'une simple et rapide formalité; on avait le droit de penser, à l'automne de 1764, que le nouvel évêque serait de retour à son évêché dans huit ou neuf mois au plus.

Une première difficulté : Briand n'a pas d'argent. Quand Montgolfier avait entrepris son voyage l'année précédente, il avait pour le soutenir le Séminaire de Saint-Sulpice; or Briand ne fait partie d'aucun Séminaire, et comment recourir encore au peuple après les 6,000 livres qu'on lui avait demandées pour la députation de Charest ? Il se trouve, par une curieuse conjoncture des choses, que le très riche marchand Etienne Charest se fait payer son voyage par les Canadiens et qu'il ne reste plus rien pour Briand; ce dernier l'affirmera dans un mandement : à l'occasion de ce voyage, "vous savez que je n'ai pas reçu un sol de la Colonie".[82] La Fabrique de Montréal lui prêta 3,000 livres, remboursables au retour.[83] C'est le Séminaire de Québec qui paya la traversée de Briand, 861 livres.[84] Ce Séminaire fit davantage : comme le futur

81. Le grand-vicaire Etienne Marchand à Mgr Briand, 4 octobre 1767, AAQ, *Vicaires-généraux,* IV : 17; Mgr Briand à Marchand, 28 octobre 1767, AAQ, *Evêques de Québec,* I : 123. Sur la timidité de Briand, voir aussi Faillon, *op. cit.,* 174.

82. Mandement de Mgr Briand, sans date (probablement de 1771), *Mandements,* II : 241.

83. Jollivet à Briand, 20 octobre 1764, AAQ, D.-M., C-19, 1s. Cette lettre, évidemment, ne put atteindre Briand qu'en Angleterre. Il lui demandait, en même temps, de rapporter "force images ... bien rares icy ... des reliques et des indulgences de Rome".

84. ASQ, *Journal Dépense 1753-1780,* comptes de décembre 1764.

évêque est "Sans resource, et Sans moyens pour Subsister, étant privé de tous les revenus cy devant attachés a lévêché", les Directeurs lui fournissent "dans la maison du dit Séminaire un apartement convenable, lequel apartemant Situé au bout de la Sale détude du petit Séminaire consiste dans une antichambre, Sale, chambre et cabinets, avec la Jouissance du terrain qui Se trouve correspondre vis avis ala largeur du dit apartement"; il est arrêté aussi que l'évêque sera "nouri dans nôtre refectoire comme un d'entrenous ajoutant cependant pour Sa grandeur quelqu'extraordinaire" : le tout gratuitement, aussi longtemps "qu'il n'aura point de revenus Suffisans pour Subsister d'une manière convenable a Sa dignité". [84a]

Le Chapitre se réunit une dernière fois, au Séminaire, le 17 septembre, "dans la chambre qu'y occupe" Briand; [85] le lendemain à deux heures de l'après-midi, Briand s'embarque à bord du navire; [86] on met à la voile, le 20 septembre. [87] En même temps que Briand, mais c'était pour la plus grande partie d'entre elle un départ définitif, une nombreuse compagnie quittait le pays : il y avait à bord [88] François Daine, ex-directeur du Domaine du Roi, accompagné de sa femme, Louise Pécaudy de Contrecoeur, et de ses "deux aimables filles", Gillette et Françoise; on voit aussi madame Vergor et ses deux fils, dont le plus jeune meurt

---

84a. Cette décision est de 1764, elle doit se situer entre le 11 septembre (jour de l'élection de Briand) et le 17 septembre (puisque Briand loge déjà au Séminaire). L'acte de délibération n'a pas été dressé en 1764, mais seulement en mai 1768; nous lisons, en effet, dans le *Grand-Livre,* le 8 mai 1768 : "Mr. le Supérieur ayant représenté qu'il n'avoit été dressé aucun acte de délibération Sur les conclusions prises par les Superieur et directeurs du dit Séminaire dans l'année mil Sept cent Soixante quatre et manifestées a monseigneur Briand lors de Son Election a l'evêché de quebec de contribuer a l'entretien du dit Seigneur Evêque Et de Ses Successeurs, a été conclu qu'acte Scoit dressé des résolutions précédament prises." On donne comme raison de cette décision que s'il n'y a pas d'évêque dans ce pays, l'oeuvre du Séminaire, "dont le principal objet étoit délever et de former des Jeunes gens par l'état Ecclesiastique, ne pouvoit avoir lieu" (ASQ, *Grand-Livre du Séminaire, 1733-1856,* 34v.-35).

85. AAQ, *Registre du Chapitre,* 257. Brève réunion consacrée à l'examen des comptes de Lacorne, agent du Chapitre en France.

86. ASQ. *Journal Dépense 1753 à 1780,* en marge des comptes du 18 septembre 1764; par distraction, le procureur a écrit que Briand s'est embarqué le 18 octobre. Jacrau, qui partait aussi pour la France et qui devait revenir en même temps que Briand, n'est pas parti sur le même navire : le navire de Briand met à la voile le 20 septembre, or Jacrau écrit encore dans les comptes du Séminaire le 25 septembre, mais pour la dernière fois (*ibid.*)

87. *La Gazette de Québec,* 27 septembre 1764, 2.

88. Pour l'énumération des passagers, voir le même numéro de la *Gazette de Québec.*

le surlendemain; [89] une dame de La Ronde, née Gaillard, et son frère [90] et une quarantaine d'autres personnes. A la fin d'octobre, partait aussi pour Londres le secrétaire Cramahé : [91] il sera un précieux appui pour Briand.

Le 2 novembre suivant, Briand est à Douvres : il écrit à l'abbé de l'Isle-Dieu qu'il préfère continuer sur le même bateau jusqu'à Londres où il est assuré de ne pas trouver de difficultés, puisqu'il est bien recommandé par le gouverneur Murray.[92] Le 16, Briand est à Londres; Halifax le reçoit favorablement et lui dit de ne pas s'éloigner, parce que le *Board of Trade* doit bientôt siéger. [93] Or, lorsque Briand avait confiance de ne pas rencontrer de difficultés à cause de la protection de Murray, il se trompait : le prestige de Murray avait singulièrement diminué depuis quelque temps, à la suite des intrigues des marchands anglais du Canada et c'est même pour cette raison que Murray venait d'envoyer Cramahé lui-même à Londres, [94] et les affaires allaient continuer de se compliquer pour le Gouverneur.

Dans la métropole, les sentiments avaient changé à l'égard de la religion catholique du Canada : "J'ai trouvé la Cour, écrit Briand, dans des dispositions bien différentes de celles que messieurs de La Corne, de Montgolfier et Charest vous marquaient". Briand attribue ce revirement à "un mémoire présenté à la Cour par un homme que vous connaissez", c'est-à-dire par le jésuite Roubaud. En effet, Roubaud, qui était parti de Québec à la fin de juin 1764 et à qui Murray avait confié une mission politique, se mêlait de bien d'autres choses que de

---

89. *Loc. cit.* Le Jeune énumère quatre enfants de Mme de Vergor, dont Joseph, né en 1758 (*Dict. gén. du Canada,* II : 776) : comme la *Gazette* parle d'un enfant d'environ quatre ans, ce serait peut-être celui-là.

90. Il s'agit ici de Louise-Marguerite Gaillard, qui avait épousé Louis-Philippe Denys de La Ronde; elle rentrait donc en France avec un frère (sur les Gaillard, voir P.-G. Roy, *La famille Gaillard de Saint-Laurent;* Fauteux, *Les chevaliers de Saint-Louis,* 175s).

91. *La Gazette de Québec,* 8 novembre 1764, 2. Avec Cramahé, s'étaient embarqués William Grant, Mme de Longueuil, Landriève et sa famille, la femme du ministre Brooke.

92. Briand à l'Isle-Dieu, 2 novembre 1764, AAQ, *Copies de lettres,* III : 209.

93. L'Isle-Dieu au Préfet de la Propagande, 17 décembre 1764, AAQ, *Archives du Vatican, Eglise du Canada,* VII : 177.

94. Murray à Halifax, 29 octobre 1764 (lettre marquée "Private"), APC, Q, 2 : 230-232.

sa conversion, objet officiel de sa traversée. [95] Il avait donc présenté un mémoire, dans lequel il déclarait "qu'il y avoit déjà grand nombre de protestants Canadiens, que quatre à Six Curés vouloient se marier, que Le Roy de France auroit nommé aux Cures si Le pais Etoit révénu à la france, qu'il n'y avoit pas d'autre moyen d'attacher Les Canadiens au gouvernement qu'en Les rendant protestants non pas par violence, mais doucement En les laissant manquer de prêtres"; quand Briand lui reprocha sa mauvaise foi, Roubaud répondit seulement : "Il ne falloit pas me laisser venir à Londres on devoit me retenir En Canada". Briand comptait sur Cramahé pour détruire toutes ces faussetés. [96] La protection que Murray avait assurée à Roubaud tournait maintenant contre l'autre protégé de Murray.

En janvier 1765, Briand attend toujours quelque décision du *Board of Trade.* Il reste confiant : un personnage en vue lui a donné des instructions sur la conduite à tenir; l'ambassadeur de France offre ses services; lorsque l'archevêque de Cantorbery proteste auprès du roi parce qu'un évêque catholique (c'est-à-dire Briand) a officié dans la chapelle de l'ambassadeur de France, George III aurait répondu : s'il est vrai que cet évêque n'a point parlé contre l'Etat ni contre le Roi, "restez tranquille". Briand s'attend d'obtenir la permission de se faire sacrer dans un autre pays que la France, ou peut-être même en Angleterre. [97]

Mais aucune décision ne vient. Cramahé s'inquiète sérieusement : "Ce pauvre Briand fait pitié à voir; et je crains que l'affaire de l'Evêché de Québec, qui aurait réussi l'année dernière, s'il avait été ici, n'échoue maintenant"; les ministres craignent de donner des armes à l'opposition en favorisant les catholiques du Canada : "il y a ces troubles récemment arrivés en Irlande, et il y en a qui ne se gênent pas de dire qu'ils ont été fomentés par les prêtres". [98] L'opposition des évêques anglicans venait compliquer la situation : "Les évêques anglicans s'opposent à ce qu'on accorde un évêque à la colonie du Canada, à moins qu'on en accorde

95. Sur Roubaud, voir notre chapitre sur les Jésuites.

96. Briand au grand-vicaire Marchand, 11 janvier 1765, AAQ, *Evêques de Québec,* VII, 10 : 2s.

97. L'Isle-Dieu au Préfet de la Propagande, 21 janvier 1765, AAQ, *Archives du Vatican, Eglise du Canada,* VII : 117-119; BRH, XV (1909) : 357.

98. Lettre de Cramahé, 9 février 1765, citée dans Gosselin, *L'Eglise du Canada après la conquête,* I : 122. Gosselin a évidemment modernisé la graphie du document.

également aux anciennes colonies anglaises de l'intérieur de l'Amérique", or cette demande "paraît faire d'autant plus d'impression à la Cour d'Angleterre, qu'elle a toujours constamment refusé d'accorder des évêques à ses anciennes colonies de l'Amérique". [99] En juillet 1765, Briand est toujours à Londres, "dans l'attente et l'esperance d'une decision assés favorable à notre S^te^. Religion pour pouvoir l'accepter"; [1] nos affaires, écrit Briand, "sont à peu près dans le même Etat, gueres plus avancées. Au moment ou nous allions Etre Expédiés, il est survenu des Brouilleries Entre Le roi Et ses ministres Et ceux cy, après avoir Eté près de Deux mois sans vouloir travailler, viennent d'être remerciés Et remplacés par d'autres auprès desquels il faut Encore renouveller Les sollicitations Et Les poursuites". [2] En imposant son caprice personnel au printemps de 1764, Murray avait donc mis sérieusement en danger la solution du problème épiscopal : l'été de 1765 se passe sans qu'on ne décide rien en faveur de Briand.

Briand revient évêque au moment où Murray est rappelé

Enfin, à l'époque où la Métropole ordonne à Murray de comparaître pour rendre compte de sa conduite, [3] on fit comprendre à Briand qu'il avait tout simplement à se faire consacrer et que le Gouvernement anglais fermerait les yeux sur cette affaire; se faire consacrer, mais où ? en Angleterre, dans les Flandres autrichiennes [4] ou en France ? Les circonstances vont faire choisir la France, qui était déjà le lieu d'option de Briand : au début de décembre 1765, Briand obtient d'aller visiter la Bretagne, son pays d'origine, où sa mère vivait encore. [5] Thomas Mills, qu'on venait de nommer receveur-général du Canada, lui écrit aussitôt le 10 décembre: faites-vous consacrer le plus tôt possible et soyez de retour en Angleterre en février afin de rentrer au Canada avec nous;[6]

---

99. L'Isle-Dieu au Préfet de la Propagande, 25 mars 1765, AAQ, *Archives du Vatican, Eglise du Canada,* VII : 181.

1. Le même au même, 8 juillet 1765, *ibid.,* VII : 209.

2. Briand à Marchand, 16 juillet 1765, AAQ, *Evêques de Québec,* VI, 11.

3. Conway à Murray, 24 octobre 1765, APC, Q, 2 : 464-466.

4. BRH, XVII (1911) : 135.

5. Gosselin, *op. cit.,* 1 : 140s.

6. Thomas Mills à Briand, 10 décembre 1765, dans BRH, XVI (1910) : 3s. (lettre en français). La nomination de Mills date du 10 juillet 1765 : Burt, *The Old Province of Quebec,* 144.

il lui écrit encore en février 1766 : "Mon avis sincere à vous est de vous fait sacrer le pluto que vous pouvier".[7]

L'affaire marchait déjà rondement. Sur les instances de l'abbé de l'Isle-Dieu et du chanoine Lacorne, le Saint-Siège comprenant que l'Angleterre mettait moins d'obstacles à un évêque en titre qu'à un vicaire apostolique, venait de signer les bulles de Briand, le 21 janvier 1766;[8] elles arrivèrent à Paris au début de février;[9] le 11 du même mois, Briand faisait sa profession de foi par devant le nonce et l'on procédait aux informations canoniques;[10] et, enfin, le 16 mars, à Suresnes, dans la banlieue de Paris, en la chapelle d'un château qui appartenait à une parente de nos Péan, les évêques de Blois, de Rodez et de Saintes donnaient à Briand, évêque en titre de Québec, la consécration épiscopale.[11] Le mois suivant, Rome accordait au nouvel évêque l'autorisation de se choisir lui-même un coadjuteur *cum futura successione* et de le proposer au Pape.[12] La survivance de l'Eglise catholique au Canada se trouvait ainsi doublement assurée.

Tout de suite après, Mgr Briand se mit en route pour Londres, où il dut arriver au début d'avril.[13] Il obtient enfin, le 29 avril, une déclaration officieuse, mais suffisante : "Le ministre a Enfin parlé, écrit l'évêque, mais En son nom seul : avant hier il me dit que je pouvois partir pour le Canada, qu'on Etoit bien disposé dans tous les Bureaux à favoriser les Canadiens En tout, même sur l'article de la réligion Et qu'il ne doutoit point que le Conseil du roy ne fut du même sentiment

---

7. Le même au même, 18 février 1766, *ibid.*, 4 (lettre en français).

8. Bulle de Clément XIII, 21 janvier 1766, AAQ, *Bullarium*, I, 67; *Registre du Chapitre*, 258.

9. Ce que l'on doit déduire des événements du 11 février. Lorsque Briand écrivit à Cramahé le 9 février 1766, c'est probablement l'arrivée des bulles qu'il lui annonça puisque Cramahé se dit "Charmé d'apprendre que Partie de L'ouvrage est fait" (Cramahé à Briand, 19 février 1766, AAQ, *Gouvernement*, I, 16 : 1).

10. ASQ, *Polygraphie*, 7, 3. Jacrau était présent.

11. Gosselin, *op. cit.*, I : 149s.

12. Le cardinal Castelli à Mgr Briand, 9 avril 1766, AAQ, *Correspondance manuscrite de Rome*, I, 37. C'est ce que Briand avait demandé dans une lettre du 3 mars précédent (AAQ, *Evêques de Québec*, I, 114).

13. Lacorne écrit, le 29 mars, que Mgr Briand est parti de Paris il y a dix jours (Lacorne au Chapitre de Québec, 29 mars 1766, dans BRH, XVI (1910) : 6).

Et ne l'approuvat". [14] L'abbé de l'Isle-Dieu, évidemment renseigné par Mgr Briand, écrit de son côté que le ministre a assuré à l'évêque que non seulement on ne le troublerait pas dans ses fonctions, ni dans sa juridiction, mais qu'il serait même protégé : "cette declaration ne lui a eté faite que verbalement et qu'il ne lui a eté rien delivré par écrit sur cela". [15] L'Angleterre fit davantage : comme Carleton venait d'être nommé pour gouverner en l'absence de Murray, [16] il reçut ordre de la Cour, écrit Mgr Briand, "de me faire reconnoître et respecter comme Evêque de Québec par les anciens et nouveaux sujets; et cet ordre lui a eté signifié en ma présence et de quelques autres prêtres". [17] Par ce geste, on rendait, pour ainsi dire, à l'évêque l'indépendance dont il jouissait sous le régime français vis-à-vis le gouverneur du pays.

Mgr Briand s'embarqua le 9 mai "pour faire voiles au premier vent favorable". [18] A bord du *Little William,* se trouvaient aussi Mathurin-Joseph Jacrau, ce procureur du Séminaire de Québec qui était passé en France en 1764, pour se faire soigner, et Thomas Mills. En remontant le fleuve, non loin de l'île d'Orléans, le 28 juin, le *Little William* rencontra le *Commerce* qui filait en direction de l'Angleterre, portant à son bord le gouverneur Murray. [19] Nous ignorons si Mgr Briand imita Thomas Mills et autres messieurs "qui ont tous été à bord du Petit Guillaume pour assurer son Excellence de leur respect", [20] mais Murray lui avait

---

14. Mgr Briand à l'évêque d'Orléans, 1er mai 1766, AAQ, *Evêques de Québec,* VI, 12.

15. L'Isle-Dieu au Préfet de la Propagande, 19 juin 1766, AAQ, *Archives du Vatican, Eglise du Canada,* VII : 230.

16. Voir le texte de sa commission, 7 avril 1766 : *Doc. cons.,* I : 248, n. 1. Carleton, qui se trouvait en Angleterre, ne s'embarqua pas en même temps que Briand; son départ fut annoncé pour le 15 mai (*La Gazette de Québec,* 7 juillet 1766, 2), mais Carleton n'arriva à Québec que le 23 septembre suivant (*ibid.,* 29 septembre 1766, 2). Entre le départ de Murray et l'arrivée de Carleton, l'administration fut dirigée par Irving.

17. Briand à l'Isle-Dieu, 30 août 1766, AAQ, *Archives du Vatican, Eglise du Canada,* VII : 337s. Comme Briand écrit le 30 août et que Carleton n'arrive à Québec que le 23 septembre, il est évident que la scène décrite par Briand a eu lieu en Angleterre même, avant le départ de Briand.

18. L'Isle-Dieu au Préfet de la Propagande, 19 juin 1766, *ibid.,* VII : 229.

19. *La Gazette de Québec,* 3 juillet 1766, 3. Murray s'était embarqué ce même jour.

20. *Loc. cit.* On ne mentionne pas le nom de Mgr Briand en cette circonstance.

laissé une lettre avant de partir : "Je désirais ardemment vous serrer la main et vous féliciter sincèrement sur votre promotion, événement dont je suis d'autant plus heureux que j'ai tout fait pour y contribuer, tant par mes lettres officielles au Roi et à ses ministres, que par mes sollicitations à mes amis, et en particulier à l'archevêque de York et à mon frère, le Doyen de Durham". [21] Murray pouvait être content : il avait, en effet, assuré la promotion de l'homme de son choix, mais tout en retardant d'une façon dangereuse la solution de notre problème religieux.

Le nouvel évêque accosta à Québec le 28 juin, à 11 heures 45 du soir. [22] Le lendemain matin, à 5 heures, les cloches de toutes les églises annonçaient son arrivée : "ce qui causa une si grande satisfaction à tous les Canadiens, qu'on en vit plusieurs pleurer de joye. C'etoit quelque chose de touchant de les voir se féliciter les uns les autres par tout où ils se rencontroient, et se dire sans cesse, "C'est donc bien vrai, nous avons donc un Eevêque [sic]; Dieu a eu pitié de nous". [23] Le siège épiscopal, dont la vacance durait depuis six ans, avait enfin un titulaire, mais on était deux ans en retard sur l'horaire prévu.

Mgr Briand, que Murray avait imposé au Chapitre à la place de Montgolfier, prenait donc possession de sa charge dans des circonstances avantageuses. Carleton avait reçu un ordre précis de la Cour à l'égard de l'Evêque de Québec et l'on constatera d'ailleurs que Carleton n'était pas homme à se mêler aussi dangereusement que Murray, des affaires de l'Eglise canadienne. Mgr Briand, homme timide et peu propre à en imposer à l'autorité civile, devait sa nomination à l'agressif Murray : le

---

21. Murray à Briand, 20 juin 1766, AAQ, *Gouvernement*, I, 16 ; fac-similé dans RAPQ, 1929-1930, hors-texte entre 64 et 65; trad. de Gosselin, *op. cit.*, I : 160. Il est curieux de noter que Murray met Mgr Briand en garde contre Thomas Mills qu'il regrette de voir trop empressé auprès de Briand : "A man who is void of Gratitude & capable of hurting his Benefactor, may easely be induced to betray a stranger, & probably will do it"; c'était très injuste pour Mills qui avait aidé sincèrement Briand dans ses démarches, mais Murray se défiait de Mills (que l'Angleterre venait de faire entrer dans le Conseil avec le titre de receveur-général), et il entendait contrôler les amitiés de Briand.

22. Mgr Briand à l'Isle-Dieu, 30 août 1766, AAQ, *Archives du Vatican, Eglise du Canada*, VII : 337; *La Gazette de Québec, loc. cit.*

23. *La Gazette de Québec*, 3 juillet 1766, 3.

départ de ce gouverneur et l'entrée en fonction de Carleton à l'heure même où revient Mgr Briand, nous apparaissent comme une manifestation de la Providence pour sauver l'Eglise canadienne d'une plus grande servitude.

Marcel TRUDEL,
professeur titulaire d'Histoire du Canada à l'Université Laval.

ARTICLES À PARAITRE :

Adrien Pouliot, s.j.: *Aux origines de notre dévotion canadienne à l'Immaculée-Conception.*

J.-Rodolphe Borduas : *Charles Vidal et l'épopée de '37.*

Fernand Potvin : *Saint Antoine Daniel* (suite)

Juge Ed. Fabre-Surveyer : *Louis Dulongpré.*

R. Massio : *Les gens de couleurs en Bigorre,* etc. et quelques autres.